

REFERENCE : DESA-18/01958

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux Missions permanentes auprès de l'Organisation et a l'honneur de se référer au Programme d'action adopté en 1994, au Caire, par la Conférence internationale sur la population et le développement et par l'Assemblée générale dans ses résolutions [65/234](#) du 22 décembre 2010 et [70/1](#) du 25 septembre 2015.

Le Secrétariat invite tous les gouvernements à participer à la douzième enquête sur la population et le développement menée par l'Organisation des Nations Unies auprès des gouvernements. On se souviendra que le Secrétaire général mène une enquête à intervalles réguliers depuis 1963, comme l'en a prié l'Assemblée générale dans sa résolution 1838 (XVII) du 18 décembre 1962.

Comme dans le cas des enquêtes précédentes, la douzième enquête a pour objet d'aider l'Organisation des Nations Unies à recueillir et à diffuser des informations sur les politiques, programmes et stratégies mis en place sur le plan national compte tenu des priorités nationales en matière de développement. Les informations recueillies peuvent également permettre de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs fixés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi que les objectifs de développement durable.

La douzième enquête est essentiellement constituée de questions à choix multiples et est divisée en trois modules thématiques : le Module I porte sur l'urbanisation et le vieillissement de la population ; le Module II sur la fécondité, la planification familiale et la santé de la reproduction ; le Module III sur les migrations internationales. Les informations utiles et les liens vers le questionnaire en ligne ou un formulaire PDF à remplir seront envoyés sous format électronique.

L'Organisation des Nations Unies souhaite rappeler l'importance des informations recueillies grâce à cette douzième enquête pour le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et l'appui au suivi et à l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux niveaux mondial et régional.

Les gouvernements sont priés de transmettre les trois modules aux ministères ou départements compétents. Pour laisser à l'Organisation des Nations Unies le temps suffisant pour analyser les réponses reçues, il est demandé aux gouvernements d'envoyer leurs réponses au Secrétariat au plus tard le **28 février 2019** pour les Modules I et II (ci-joint), et le **31 décembre 2018** seulement pour le Module III (précédemment envoyé), pour les raisons qui sont expliquées dans la préface à l'enquête, consultable à l'adresse suivante : <https://esa.un.org/poppolicy/Inquiry.aspx>.

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler ses compliments aux Missions permanentes des États Membres auprès de l'Organisation ainsi que l'assurance de sa très haute considération.

Le 27 novembre 2018